
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 31 janvier 2024 à 19h en visioconférence

PV adopté et publié le 23/04/2024

Présents (16) : Marion CRANIER - Jo HEBEL - Gérard GALLO - Florence GAILLARD - Danielle GILET - Michel HOUDBINE - Alexis HUAULMÉ – Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Jérôme PORTIER - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Pierre SIONNEAU.

Excusés (5) : Thierry GALVIN - Claire LAHAIE - Dominique PÉARD - Corinne VERMEIL - Didier MATHIS.

Assistent : Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévann PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h00, par Anne RÉMOND, sous la présidence d'Alexis HUAULMÉ.

Félicitations aux joueurs et au staff de l'équipe de France Masculine pour leur titre de « CHAMPIONS D'EUROPE ». Un courrier de félicitations sera envoyé.

Marion propose d'éditer un poster recto verso masculin / féminin. 50 par clubs et comités, à charge de la Ligue. Si les clubs en souhaitent plus, tarification à prix coutant. Une commande de 10 000 posters serait effectuée.

Danielle précise que la fédération propose aussi des tee-shirts et rappelle que rien n'a été fait à l'occasion du titre de championne du monde pour l'équipe de France féminine.

Michel suggère d'attendre les JO et de tout célébrer en même temps

→ Si la France perd aux JO, le poster arrivera trop tard ! Il faut distinguer les 2 événements.

Une publication a été effectuée sur les réseaux sociaux pour commander des tee-shirts via Fan Avenue.

Les tarifs seront étudiés pour le grammage des posters et le transport vers les clubs. Une provision sur l'année 2023 pourra être effectuée pour financer les posters féminins.

Délibération :

14 votants.

Proposition de posters validée avec 85% des voix pour, 15% d'abstention.

1. Point sur les licences au 31/01/2024

Présenté par Jean-Pierre MOREAU, Président de la commission statuts et règlements

Le cap des 31 000 licences vient d'être franchi. L'objectif ambitieux des 32 000 licenciés sera toutefois difficile à atteindre. Malgré la hausse générale des licences, des points d'inquiétude sont relevés : baisse des effectifs -12 ans en Mayenne et Vendée, baisse des licences Baby hand et baisse des licences féminines en Vendée.

Les bons résultats de l'équipe de France ne nous apportent pas plus de licences, la période du mondial et de l'euro étant peu propice à la création de licence (décembre/janvier).

Pierre souligne qu'il faut prendre avec distance les évolutions de licences d'une année sur l'autre. Les catégories en hausse une année sont souvent en baisse l'année suivante. Il vaut mieux comparer sur 2 ou 3 ans, pour avoir une tendance plus réaliste.

Alexis considère que ces chiffres sont importants dans le CTI. Il conviendra de faire le point sur les différentes catégories pour être en conformité avec les objectifs fixés.

Danielle informe de la mesure prise par le comité de Vendée : gratuité à partir du 1^{er} février pour toute licence féminine. En janvier, mise en place de la gratuité pour les U12, ce qui a favorisé la hausse des statistiques pour cette catégorie.

2. Point sur la composition de la commission territoriale des Réclamations et Litiges

Présenté par Jo HEBEL, Président de la commission territoriale des Réclamations et Litiges

Afin de se mettre en conformité avec les textes fédéraux, imposant 5 membres pour créer une commission, vous trouverez ci-dessous la composition de la commission des Réclamations & Litiges pour cette fin de saison sportive 2023/2024 :

Président : Jo HEBEL

Membres actuels : Dominique DEFAYE (49) et Kaelig LAOT (44).

2 nouveaux membres :

- Gaël BUAILLON – Président du club d’Ancenis HB (44).
- Nicolas MERLET – Président du club de Montaigu Vendée HB (85)

Jean-Pierre précise que l’article 20 de notre Règlement Intérieur l’impose aussi, et pas seulement les Règlements Généraux fédéraux. Il n’y a pas de problème pour que ces 2 personnes intègrent la commission, sous réserve de contrôle auprès de leur comité respectif.

Pierre regrette que la décision de la commission ait été prise aussi tardivement (délai de plus de 2 mois), ce qui a perturbé l’organisation des championnats.

Délibération :

15 votants.

Composition de la commission des réclamations et litiges validée avec 87% voix pour et 13% abstention

3. Point sur la composition de la commission Communication

Présenté par Marion CRANIER, Présidente de la commission Communication

Afin de se mettre en conformité avec les textes fédéraux, vous trouverez ci-dessous la composition de la commission Communication pour cette fin de saison sportive 2023/2024 :

Présidente : Marion CRANIER

5 nouveaux membres :

- Chrystelle BRIZAIS - Thouaré Handball (44)
- Juliette MOINEAU – Le Poiré Bellevigny Vendée HB (85)
- Marina NORMAND – Indépendante Ligue
- Les deux apprenties de la Ligue : Léa PRODHOMME et Margaux BITOUN

Jean-Pierre soulève deux points :

- Marina n’a pas d’attestation d’honorabilité ;
- Les 2 apprenties n’ont pas de licences.

Ces 3 personnes doivent donc régulariser leur licence → Pas de vote pour le moment.

Michel s’interroge de la présence de salariés dans une commission en tant que membre. Peuvent-ils voter ?

- Selon Jean-Pierre, il est nécessaire d’être en possession d’une licence et de l’attestation d’honorabilité. Rien n’empêche un salarié de siéger dans une commission.

Stéphane n’a pas de souci avec la présence des salariés dans une commission. Quel est cependant l’intérêt de les intégrer en tant que membre, sachant qu’ils peuvent assister aux réunions, comme le font Nathalie et Stévann.

- Il faut 5 personnes minimum pour créer une commission.

Selon Jo, les salariés sont missionnés sur des objectifs, il n’y a pas d’intérêt à ce qu’ils soient membre à part entière. Gardons la différence entre l’ élu et le salarié. L’ élu a une fonction et le salarié une mission, ce sont deux choses distinctes.

Alexis conclut ces échanges et rappelle que rien n’interdit à un salarié d’être membre d’une commission. L’enjeu financier autour de la communication est faible. Si ça peut permettre à la commission de fonctionner, pourquoi s’en priver ? Rappelons que par le passé, des salariés à la CTA ont eu un rôle de référent, faute de bénévoles...

Délibération :

Vote reporté au prochain CD.

4. Point financier – Exercice comptable 2023

Présenté par Stéphane MOREAU, Trésorier Général

Cette estimation est provisoire, tout n'ayant pas été analysé dans son entier. Le budget présenté pour la saison 2023 était à l'équilibre, à zéro. Or, un bénéfice de 100 000 € semble se dégager, les dépenses budgétées ayant été moins importantes que prévues pour certaines commissions :

ITFE

+ 23 k€ (création du titre 4, plus d'inscrits dans les formations, économies réalisées sur la mise à disposition de personnel moins importante que prévue car travail réalisé par le personnel de la Ligue).

COC

Plus d'amendes que prévu au budget.

CTD

Pas de dépenses car les membres ont opté pour l'abandon de frais.

CTRL/Médical/CTSR/Communication/Ethique/Handensemble

Pas de dépenses.

CTA

+ 9 k€, provenant des formations JAJT3 et JAT3 continue et initiale, comptant plus d'inscrits en formation.

Licences

+ 9 k€, car hausse du nombre de licenciés en 2023.

Événements

+ 13 k€ : le tournoi de France au Mans en janvier, le match de l'équipe de France féminine au Vendéspace et les Interpôles Masculins à Nantes, ont généré moins de dépenses que prévues.

Administration Générale

+ 28 k€ : CTI en progrès de 5 k€, économie de 3 k€ sur la formation professionnelle, aides aux clubs de 15k€ non dépensées, variation de stock, partenaires, les réunions en visioconférence et les abandons de frais font économiser 9 k€, contrats aidés +2 k€.

Service aux clubs

11 k€ non dépensés.

Pôles

+ 5k€, en raison d'une erreur de provision réalisée sur l'année civile et non scolaire. Moins de dépenses que prévues pour les intercomités.

	Recettes	Dépenses	Résultat budget		
	1 975 K€	1 975 K€	0 K€		103
Commissions					
ITFE	92 K€	61 K€	+ 31 K€	+ 51 K€	+ 23 K€ Formation Titre 4 (+9 K€) et Accompagner les pratiquants (+2 K€) car plus d'inscrits - Formation Titre 5 (+3 K€) car temps administratifs passés sur budget Adm Gén - Formations Entraîner les adultes (+2 K€) et Entraîner les Jeunes (+ 7 K€) car peu de MAD mais des salariés Ligue finalement
COC	12 K€	4 K€	+ 8 K€	+ 7 K€	+ 1 K€ Plus d'amendes
Discipline	7 K€	1 K€	+ 6 K€	+ 8 K€	+ 2 K€ Economies sur fonctionnement avec des abandons de frais
CTRL	0 K€	0,5 K€	- 0,5 K€	+ 1 K€	+ 1,5 K€ Economies sur fonctionnement
Médicale	0 K€	0,5 K€	- 0,5 K€	+ 0 K€	+ 0,5 K€ Pas de dépenses
CTSR	0,5 K€	1,5 K€	- 1 K€	- 0,5 K€	+ 0,5 K€ Pas de dépenses
Communication	0 K€	4 K€	- 4 K€	- 1 K€	+ 3 K€ Pas de dépenses + Abandons de frais
CTA	54 K€	67 K€	- 13 K€	- 4 K€	+ 9 K€ Formations JAJ T3 (+3 K€) - JA T3 Continue (+3 K€) - JA T3 Initiale (+2 K€) car plus d'inscrits
Ethique	0 K€	0,5 K€	- 0,5 K€	+ 0 K€	+ 0,5 K€ Pas de dépenses
HandEnsemble	0 K€	2 K€	- 2 K€	- 1,5 K€	+ 0,5 K€ Moins de dépenses
Lic-Mut-Eng-Reaff	1 322 K€	811 K€	+ 511 K€	+ 520 K€	+ 9 K€ Augmentation des licenciés
ETR	0 K€	2 K€	- 2 K€	- 1 K€	+ 1 K€ Moins de dépenses
Evènements	202 K€	202 K€	0 K€	+ 13 K€	+ 13 K€ Moins de dépenses aux interpôles - Matches EDF étaient déjà dans budget
Adm générale	265 K€	693 K€	- 428 K€	- 400 K€	+ 28 K€ CTI revalorisé et économies sur dépenses (+ 5 K€) - Formation pro (+ 3 K€) - Aides clubs Formations Covid (+ 15 K€) - Frais fonct Ligue (- 10 K€) car variation du stock mis sur ce budget- Partenariats privés (+ 3 K€) - Réunions (+ 9 K€) - Contrats aidés (+ 2 K€)
Services aux clubs	1 K€	13 K€	- 12 K€	- 1 K€	+ 11 K€ Pas de beach et pas de dépenses
PPF - Pôles	20 K€	113 K€	- 93 K€	- 88 K€	+ 5 K€ Erreur provision Com médicale faite fin 2022 (+ 8 K€) - Intercomités (+2 K€) moins de dépenses - PPF-Pôle (-2 K€) avec prépa physique et remplct salarié

Jean-Pierre rappelle que le prix des licences a été augmenté cette saison, alors que l'exercice comptable présente un résultat bénéficiaire de 100 000 €...

- ➔ Alexis précise que cet excédent sera expliqué aux clubs lors de l'AG. Cet excédent permettra de mettre en place d'autres actions. Il nous faut aussi reconstituer notre capacité de financement, pour assurer notre sécurité financière.

Michel souligne qu'au vu des taux fiscaux actuels, l'abandon de frais devient plus intéressant que le remboursement des frais engagés.

Les notes de frais faisant l'objet d'un abandon de frais doivent être saisies dans Eurécia. Nous avons besoin d'avoir la liste des déplacements effectués, pour ensuite établir les attestations fiscales en fin d'année.

5. Bilan du Tournoi de France

Présenté par Alexis HUAULMÉ, président de la Ligue

Nous sommes satisfaits de ce qui a été produit à Nantes sur l'Incroyable Tournée. Le partenariat avec Accoord, qui gère les centres de loisirs, présageait la présence de plus d'enfants.

Nous avons rempli le Hall XXL sur les 2 journées, avec 10 000 places sur chaque journée. C'était une belle mise en avant du handball sur le territoire. Philippe BANA, Président de la Fédération, souhaite maintenir l'accueil d'événement annuel dans notre région. La volonté de la fédération est de continuer à travailler en Pays de la Loire.

Nombre de bénévoles important pour cette manifestation : 180 personnes sur les 2 jours. Bémol sur le village, non prévu par la sécurité. Le bilan financier ne peut pas encore être effectué à ce jour.

La billetterie a généré plus de 700 000 € de recettes, un record pour la FFH ! Il ne restait que 300 places à vendre le jeudi. 75% du public présent le jeudi était dans la salle dès le 1^{er} match.

Annaïck dresse le bilan de l'Incroyable tournée :

Très bon relationnel avec Kénéo, malgré quelques mécontentements car l'interlocuteur privilégié n'était pas sur site le jour J, d'où les problèmes de communication avec la personne qui le présentait. Les animations ont été très appréciées. L'atelier du Hand Fauteuil a connu un vif succès. Le jeudi, le village était plutôt calme entre les matchs, n'ayant pas été promu auprès du public. Le samedi a connu plus de succès. Les bénévoles étaient très contents de l'ambiance et retiennent une belle expérience, même s'ils n'ont pas eu de liens avec le match !

Le tournoi loisirs a été également très apprécié par tous, tout comme la présence de joueurs de l'équipe de France.

Annaïck remercie le comité 44 pour la mise à disposition de Sylvain Ferchaud, qui a fait un travail remarquable. Un courrier sera envoyé. Emmanuelle est également remerciée pour l'animation de l'atelier Hand Fauteuil.

6. Point sur la refonte du site internet

Présenté par Marion CRANIER, Présidente de la commission Communication

Les membres se sont réunis pour un premier point sur le projet de refonte du site internet. Ils ont travaillé sur un formulaire pour le nouveau projet. Chacun membre a proposé une page d'accueil type. Les membres du conseil d'administration et le personnel seront amenés à se prononcer sur les différentes propositions.

Les nouveaux membres de cette commission apportent un regard intéressant, occupant pour la plupart des postes de chargées de communication dans le privé.

Alexis insiste sur l'aspect commercial que doit prendre le nouveau site, mettant en avant la vente de nos formations. La commercialisation de nos formations est importante.

7. Point PPF / ITFE

Présenté par Michel HOUDBINE, élu référent ITFE/PPF/Pôles

Choix du site concernant l'organisation des Intercomités N-1 le WE du 27/28 avril 2024

1 dossier reçu seulement : Segré, comme les années précédentes.

Délibération :

Site de Segré validé avec 81% voix pour, 6% contre et 13% abstention
16 votants.

Equipe territoriale des intercomités et rappel des règles au niveau financier

Les comités ayant terminé 3^{ème} doivent incorporer des joueurs provenant des deux autres départements non qualifiés.

Les frais sont pris en charge par l'ETR pour les joueurs issus de ces comités.

Ces sont des équipes territoriales qui nécessitera la mise en place de conventions régionales. La ligue se charge de les établir. Nous aurons besoin pour cela des listes des joueurs.

Premier bilan des Interpôles Féminins qui se sont déroulés du jeudi 26 au mercredi 31 janvier 2024 à Bourg de Péage

Les interpôles féminins viennent de se terminer. Cette compétition a permis aux joueuses de progresser au fil des matchs, malgré les défaites. Le collectif n'était composé que de 2 élèves de Terminale seulement, alors que les autres territoires en comptaient la moitié. Sur le plan physique, cela fait une différence.

Jean-Christophe ajoute que la meilleure évaluation est la sélection de nos joueuses sur les stages nationales U18 et U16. Des joueuses devraient intégrer ces stages. Des échanges ont eu lieu avec la DTN, des noms circulent, mais attendons la convocation...

Le CTI n'est évalué que sur le nombre de joueurs.ses. En contrat professionnel, pas sur les résultats aux Interpôles, ceux-ci n'apparaissent pas.

Nos joueuses de terminale sont peu nombreuses cette année, et l'une d'entre elle était blessée. 24 places sont attribuées par la DTN sur un pôle mono-site. En Excellence, il convient de faire des choix entre celles qui vont continuer vers le haut niveau et celles qui s'arrêteront. Certains territoires ont certes plus de joueuses à disposition, mais il n'y a pas plus de places pour autant vers le haut niveau. Il n'y a pas de contrats professionnels pour tout le monde... Faut-il investir de l'argent public alors qu'il n'y a pas plus de place ? En Pays de la Loire, un poliste coûte 5 000 € ; dans d'autres territoires, cette somme est portée à 9 000 €...

Pour conclure, Michel tient à souligner la compétence de Fayssal sur sa gestion du pôle féminin. Il est entraîneur mais aussi éducateur. Il est très consciencieux auprès des joueuses. Nous pouvons nous féliciter de notre choix. Michel a été présent à ses côtés pendant tout le séjour et a pu constater, ce qu'il savait déjà, toutes ses compétences.

Point d'étape sur le nombre d'inscrits en formation ITFE 2023/2024 par rapport aux années précédentes

Deux nouveautés cette année dans notre catalogue de formation :

- Ouverture de la formation continue Titre 4 Educateur de Handball, avec 15 apprentis ;
- La formation Handensemble a été divisée en 2 formations distinctes : Hand Fauteuil et Hand Adapté.

La formation Mini-hand et hand à 4 n'a toujours pas d'inscrit cette année. Elle sera à l'avenir scindée elle aussi.

Une formation à destination des dirigeants a été organisée, en parallèle du Tournoi de France le 6 janvier 2024 : « Agir pour développer le bénévolat ». Merci à Cécile, Régine et Dominique, venus prêter main forte lors de cette session.

236 personnes sont inscrites en formation cette année. Forte augmentation des inscriptions dans la formation « Accompagner les pratiquants », qui a vu doubler ses effectifs.

La formation Hand fit connaît une hausse également.

Les inscriptions en formation Officiel de Table de marque sont passées de 43 la saison dernière à 73 personnes cette année.

Nous constatons l'importance de la présence des salariés de clubs, qui accompagnent leurs bénévoles à s'inscrire en formation. Ils agissent au sein de leurs clubs, viennent en soutien. Les CTF des comités poussent les professionnels de clubs en ce sens.

Il n'y a plus de CMCD technique depuis 5 ans, ce qui n'a pas empêché une hausse des inscrits... Les bénévoles ne viennent plus par obligation pour satisfaire la CMCD de leur club → Piste en cours de réflexion pour le nouveau projet CMCD de la prochaine olympiade.

8. Budget 2024

Présenté par Stéphane MOREAU, Trésorier Général

Nous avons reçu les budgets prévisionnels des commissions suivantes : Médicale ; Statuts & Règlements ; Communication ; Handensemble et ETR. Les président(e)s concernés n'ayant pas encore fait le nécessaire seront relancés.

Lors d'une demande d'augmentation de budget, il convient de préciser l'objet de la dépense supplémentaire en commentaire.

Une réunion de travail interne est programmée le 6 février 2024 au siège de la Ligue, afin qu'une première présentation du budget vous soit faite lors du Comité Directeur du 14 février 2024.

9. Demande de surclassement COC / ETR

Présenté par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

Ci-dessous une demande de surclassement exceptionnel, au titre de l'article 36.2.2, concernant la joueuse Mahaut Lugagne, née en 2010, pour évoluer en U17F avec le club d'US Grande Presqu'île, pour la 2^{ème} phase régionale de ce championnat.

Après échanges entre le responsable de l'ETR et la COC, nous avons décidé de soutenir conjointement la demande aux motifs suivants :

- elle n'est pas dictée par un souci "d'isolement sportif" de la joueuse, puisqu'une équipe U15 existe au club, mais elle n'est pas dictée non plus par un manque d'effectifs de l'équipe U17 (l'effet "roue de secours" trop souvent mis en avant) ;
- il s'agit d'une **demande dans le seul intérêt de la joueuse** qui, compte tenu de son niveau de jeu personnel, ne trouve pas de partenariat suffisant dans le collectif U15, l'obligeant à jouer au four et au moulin pour que l'équipe surnage.

Nous estimons cohérent de lui permettre de s'exprimer, sans doute plus modestement, mais dans une optique de formation, avec le collectif U17.

En appui de cette autorisation éventuelle, dont l'accord dépend uniquement du Comité Directeur, nous souhaitons attirer l'attention du club sur la prudence qu'elle devrait engendrer. En effet, cette joueuse de 13 ans a déjà participé à 16 rencontres cette saison. Avec les 11 matchs restants au calendrier U17 et ceux qu'elle pourrait disputer au cours des intercomités (si elle est sélectionnée dans l'équipe 44), elle pourrait dépasser allègrement les 30 matchs dans la saison : c'est très au-delà du seuil de 25 rencontres que nos techniciens considèrent comme maximal pour protéger l'avenir des joueuses. Il conviendra donc de lui ménager des dates de repos, par exemple en ne la faisant pas redescendre en U15 si les U17 n'ont pas de match...

Eléments complémentaires à nos échanges :

- si, à Carquefou, cette joueuse n'était pas sélectionnée dans l'équipe 2010 du Comité 44, elle était néanmoins retenue dans "la 6^{ème} équipe", destinée à compléter le plateau ;
 - dans la 1^{ère} phase départementale U15, son équipe ne jouait pas dans une poule pré-régionale mais dans une poule plus modeste, où elle s'est fait battre régulièrement (22-39 par ASPTT, 25-9 par Blain, 26-34 par Gesvres, 13-35 par St Nazaire, 38-14 et 21-34 par Orvault). Elle y a marqué successivement 12, 5, 11, 6 et 9 buts... ;
- ses aptitudes physiques se situent au-dessus de la moyenne des joueuses de son âge et dans la moyenne des joueuses de la catégorie U17...

Julien s'interroge sur cette demande. Et si d'autres clubs font la même demande ? Avons-nous des critères pour juger d'autres cas éventuels ?

- Ce n'est pas une décision règlementaire. C'est un choix, une décision pour une licenciée. Seul le comité directeur décide.

Délibération :

*Demande de surclassement validée avec 75% voix pour, 13% contre et 13% d'abstention
16 votes.*

Jean-Christophe et Pierre travaillent sur un portail, pour que les clubs puissent accéder à ces demandes de dérogations, afin de faciliter le service aux clubs. Actuellement le parcours est difficile d'accès.
Une dérogation ne doit pas permettre d'augmenter l'effectif de son équipe.

10. Point d'étape sur le groupe de travail autour des incivilités

Projet animé par Didier MATHIS – Président de la CTA

Ce groupe s'est réuni à 2 reprises. Il est composé de membres des commissions d'arbitrage, de discipline, des comités et de la Ligue.

Nécessité de faire culture commune sur différents sujets : quelle est la compétence de qui ? Qui fait quoi ?

Éradiquer l'ensemble des incivilités est difficile mais nous devons les limiter le plus possible.

Didier et Jean-Christophe ont participé mi-janvier à un séminaire à la FFH sur ce thème. Nos questions ont également été soulevées par les autres territoires.

Notre volonté est d'accompagner les clubs, mobiliser les collectivités locales dans la gestion des incivilités et de l'environnement du match. Des propositions seront faites en ce sens.

Florence préciser que ce groupe est mis en place en amont pour avoir moins de dossiers en commission de discipline.

Je rappelle la nécessité d'être constructif, de savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Un travail monstrueux a été réalisé par Didier. Il convient cependant de se méfier des tableaux de synthèses presque imbuables.

Il y a des différences entre les incivilités, ce qui passe dans le jeu et en dehors du jeu. Il faut traiter la victime et le coupable, prendre en compte le lieu où se passent les incivilités : dans le public ou sur le plateau de jeu ?

Il existe en Préfecture et sous-préfecture des commissions chargées de traiter toutes les incivilités. Nous pouvons solliciter leur concours.

Une nouvelle commission éthique devait être mise en place durant cette olympiade. Elle a juste été évoquée.

Le travail est surtout réalisé autour de l'arbitrage mais d'autres commissions peuvent être impactées. La commission de discipline a une grille qu'elle est obligée d'appliquer.

Des conférences pourraient être accompagnées par la police et la gendarmerie pour donner des outils à tous nos dirigeants pour nous protéger, pas seulement aux arbitres.

Peut-on s'opposer à ce qu'une personne entre dans une salle ? Comment maîtriser l'individu ? Comme le souligne Pierre, les clubs ont peu de pression sur leur joueur ou dirigeant.

Gérard propose de prendre exemple sur le travail réalisé dans les autres disciplines. Nous ne sommes pas tenus de travailler seuls...

Selon Serge, le CROS répertorie actuellement les différents problèmes sur le sujet des incivilités, afin d'organiser une table ronde pour mettre en place des actions. Les ligues et comités seront invités. Un document va être diffusé en ce sens.

11. Points divers

Présentation des moments forts du Beach hand pour 2024 – Annaïck RICHARD

2 dates à retenir :

Coupe de France des territoires les 28-30 juin 2024 à Châteauroux.

- Intercomités : engagement à faire avant le 1^{er} mars, à partir des catégories 2008/2009/2010. Il est possible d'associer 2 comités. Chaque comité participant doit aussi prévoir une paire d'arbitres. Les finalités seront à Châteauroux les 22 et 23 juin 2024. Seule la Sarthe s'est engagée.

2 formations possibles cette année : « Développeur Animateur » sur 2 ans et « Entraîneur Beach » sur 1 an.

Le Lidl Beach Tour n'est pas renouvelé en 2024, en raison des Jeux Olympiques. Il reprendra en 2025. En 2023, il y avait 11 étapes. Le public a bien interagi sur les animations. Les bénévoles étaient présents, sauf à St Nazaire.

Une présentation du Beach sera faite en conseil des territoires. Il faut inciter à se former, à se documenter sur le Beach. C'est une pratique importante qui peut trouver son public.

Selon Serge, la campagne ANS 2024 devrait ouvrir le 14 mars 2024.

Gérard précise que la Sarthe ne disputera pas la coupe des territoires, un jeune sarthois étant sélectionné avec l'équipe de France Beach.

Comité Sarthe : Décision du comité 53 vis-à-vis du Comité 72 sur le Beach ?

Les arguments avancés par le CA du 53 sont un peu forts. Guillaume a fait partie du staff lors de la préparation de la compétition. La Sarthe a emmené 3 enfants de Mayenne.

Dominique étant absent, ce point est reporté au prochain comité directeur.

Comité Sarthe : Dépôt de candidature à l'organisation du Trophée des champions le 31 août 2024. Quel accompagnement de la Ligue ?

La Sarthe a organisé le Final Four en 2019. En 2020, le Covid a engendré l'annulation de cette compétition. En 2021/2022, la salle Antarès n'était pas disponible.

Cette année 2024 est favorable à l'organisation du Trophée des champions. Cependant, le cahier des charges LNH est suspect et ne fait apparaître que les recettes (partenariat et billetterie notamment). Les dépenses, quant à elles, ne sont pas mentionnées (coût de la manifestation).

La Sarthe a déposé un dossier mais ne sera très probablement pas retenue.

Opération « Du Stade vers l'Emploi »

Stévann présente ce dispositif, consistant en un « Job dating ». Bilan positif élargi à d'autres sports, dont le handball. France Travail pilote tout le dossier de A à Z, en organisant des rencontres entre les chefs d'entreprise et les personnes en recherche d'emploi.

Le principe est simple : le matin, toutes les personnes se rencontrent ensemble, que l'on soit professionnel ou en recherche d'emploi, autour d'activités de handball. Déjeuner commun. Puis, à partir de 14h, les entretiens sont organisés, de façon informelle un peu n'importe où (dans les buts, les vestiaires, sur le terrain, dans les tribunes...). Echanges avec chefs d'entreprise, partenariats, ...

France Travail Régional a reçu 20 dossiers pour la région des Pays de la Loire dont 2 pour le handball : La Roche/Yon et Trignac. Le 1^{er} rendez-vous aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2024 à La Roche/Yon, la 2^{ème} rencontre au cours du 2^{ème} semestre à Trignac.

Pour ce dispositif, il convient de constituer un binôme : 1 élu/ 1 salarié. Vincent De Singly, en tant que Chef d'entreprise et Stévann en tant que salarié, formeront ce binôme.

Stévann diffusera les documents reçus de la fédération. Les comités seront sollicités.

Serge précise que ce dispositif a été testé juste avant la coupe du monde de rugby et a eu un impact important.

Médailles Fédérales : Propositions ?

Les possibles récipiendaires sont présentés. Cette proposition fera l'objet d'un vote par voie électronique.

3 personnes seront retenues par la fédération.

Sont nommés :

- Pierre Sionneau et Alain Poissenot pour la médaille de Platine
- Thierry Foussard et Franck Tenier pour la médaille d'Or
- Serge Larcher et Gérard Gallo pour la médaille d'Argent
- Thierry Galvin + 1 autre personne à proposer, pour la médaille de Bronze

Serge se retire de cette liste, étant déjà proposé par deux autres commissions.

Les deux points suivants sont reportés au prochain comité directeur :

- *Point sur les adresses mail fédérales*
- *Comité Sarthe : Point sur le projet de faire évoluer les possibilités de mutation entre club d'un même projet*

Clôture de la réunion à 22h

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

